

Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°35 – Avril 2024

(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)

Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : commune.montchevrier@orange.fr

Site internet : www.montchevrier.fr

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, Mardi, jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi et samedi de 8h à 12h.

Agence Postale :

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents

Le Mot du Maire

Ce bulletin est essentiellement consacré à la présentation des comptes de la commune et du budget 2024. En 2023 des investissements importants ont été menés à bien et ont été financés grâce aux diverses aides de l'État, du département ou de la région, mais aussi par les finances propres de la commune qui restent très saines. En 2024 les projets sont un peu moins importants et les dépenses seront surtout consacrées à plusieurs travaux d'entretien ou d'aménagements indispensables. Comme chacun peut l'entendre sur les différents médias, les finances des collectivités locales risquent d'être réduites dans les années à venir, ce qui justifie d'autant plus les investissements qui ont été faits en 2023.

Dans le budget 2024 le Conseil municipal n'a malgré tout pas souhaité augmenter les taux des taxes communales qui seront toutefois affectées par la revalorisation des bases décidées au niveau national. Le budget de fonctionnement devra continuer à être géré de manière rigoureuse. Des économies dans les dépenses d'énergie ont d'ores et déjà été notées avec l'installation de la chaudière biomasse et la réduction de l'amplitude de l'éclairage public.

Les activités d'animation ont été nombreuses au premier trimestre avec une bonne coopération entre les associations de la commune. Un hommage leur a été rendu lors d'une cérémonie de remise de médailles à deux personnes très investies dans la vie associative communale. L'installation très attendue d'un repreneur pour le restaurant Le Montcabrien prend malheureusement du retard. Nous espérons cette arrivée dans les prochaines semaines.

Au second trimestre, le 9 juin, auront lieu les élections européennes. Comme pour chaque élection il s'agit d'un moment important de la vie démocratique et nous espérons une bonne participation. Le Conseil municipal sera mobilisé dans cette perspective.

Le Maire, Maurice DESRIERS

Le début de l'année 2024 a encore été marqué par les conséquences du cambriolage du hangar communal. Il a été nécessaire de racheter tout le petit matériel dérobé, de même que la voiture. Les employés municipaux ont consacré une partie de leur temps à sécuriser le local afin de réduire le risque de telles mauvaises surprises.

Les décisions du Conseil municipal

Une loi du 10 mars 2023 demandait aux communes de **définir des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable** et pour cela de consulter la population. Pour notre commune cette consultation s'est faite par courrier auprès de tous les habitants au mois de décembre 2023. 47 réponses ont été retournées en mairie. 91,5 % des répondants se déclarent en faveur des énergies renouvelables.

Parmi ceux qui se déclarent en faveur des énergies renouvelables, les résultats sont les suivants :

	Nombre de réponses favorables	En % des répondants
Photovoltaïque au sol	25	53
Photovoltaïque sur toitures	36	76,5
Méthanisation	16	34
Géothermie	28	59,5
Éoliennes	8	15
Bois énergie	2	5

En s'appuyant sur ces éléments, **le Conseil Municipal a décidé de définir des zones d'accélération consacrées essentiellement aux installations photovoltaïques** au sol (parking de la salle des fêtes par exemple), sur toitures sur tous bâtiments ou des installations agrivoltaïques selon les critères définis par le décret régissant cette technique. Le Conseil est également favorable à des installations de géothermie sous réserve des possibilités techniques. En revanche le Conseil n'a pas souhaité définir de zone pour l'éolien sur la commune. En cohérence avec ce choix le Conseil souhaite que le projet en cours ne soit pas poursuivi en l'état.

Après la réparation du clocher, il a été constaté que la **centrale de commande des cloches** était défectueuse. Elle ne permet en effet qu'un mode de sonnerie quelle que soit la cérémonie. Une nouvelle commande a été installée pour un montant de 2 158 euros hors taxes mais elle devra être complétée par l'installation d'un équipement sur les cloches. Le nouveau système permettra de sonner notamment le glas, de programmer éventuellement l'angélus et de sonner les heures sur des pages au choix.

Avant la réfection de la troisième partie de la **voie communale n°10** il est nécessaire de procéder au **curage des fossés**. Le travail a été confié à l'entreprise Pierre Collas pour un montant de 9 625 euros hors taxes et devrait trouver place en fin du mois d'avril. Les travaux de revêtement seront effectués dès que

possible. L'entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 59 602 euros hors taxes.

Une réflexion a été menée en prévision du **remplacement nécessaire des containers à verres** auquel la Communauté de communes de la Marche berrichonne devrait procéder en 2024. Il est prévu de remplacer la plupart des bacs actuels par des colonnes de plus grande capacité mais qui seront probablement en nombre limité. Une demande pour un nombre maximal va être faite et les emplacements seront redéfinis en fonction de ce nombre.

Des **travaux imprévus** ont été nécessaires comme le remplacement du ballon d'eau chaude du stade, indispensable pour assurer l'activité sportive encore présente dans la commune qui bénéficie notamment aux jeunes. Le coût de ce remplacement est de 2 305 euros hors taxes. Le bloc VMC du restaurant a dû être remplacé pour un montant de 768 euros HT. Par ailleurs il est nécessaire de mettre aux normes le système d'évacuation de la chaudière du restaurant pour un montant de 2 535 euros HT.

Le budget communal pour 2024

Le vote des comptes administratif et de gestion 2023 et du budget primitif pour 2024 a eu lieu le 9 avril. Les documents officiels vont changer de forme en raison de l'adoption d'une nouvelle nomenclature dite M57 qui remplace la nomenclature comptable M14 utilisée jusqu'ici.

Le compte administratif de 2023 fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de 136 455 euros. En tenant compte de l'excédent antérieur de 541 033 euros, cette section dégage un nouvel excédent cumulé de 677 489 euros sur lequel 171 113 euros seront affectés au financement du déficit d'investissement. Pour la section d'investissement les dépenses se sont élevées à 719 806 euros. Les principales dépenses ont porté sur la restauration du clocher de l'église, les travaux de voirie et de réfection du parking de la salle des fêtes et de la cour de la mairie, l'acquisition d'une épareuse et de tables et chaises pour la salle des fêtes. Les recettes se sont élevées à 485 648 euros, assurées essentiellement par les diverses subventions accordées par l'État, le département et la région en lien avec les travaux réalisés en 2023 ou les années précédentes. Le déficit d'investissement de l'année s'élève à 234 157 euros et le déficit cumulé de 257 647 euros sera compensé par les restes à réaliser et le prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

Pour 2024 **le Conseil a décidé de maintenir les taux des taxes** au niveau de l'an dernier soit 30,76 % pour la taxe sur le foncier bâti, 38,28 % pour le foncier non bâti, 24,48 % pour la taxe d'habitation (résidences secondaires), et 23,18 % pour la cotisation foncière des entreprises. La Communauté de communes a également maintenu les taux de ses taxes additionnelles à respectivement 2,47 %, 6,77 %, 3,00 % et 3,02 %. Cette stabilité des taux locaux ne va malheureusement pas empêcher une augmentation de la fiscalité locale en raison de la hausse des bases

d'imposition décidées par l'État qui vont augmenter de 6,2 % pour le foncier bâti, de 3,9 % pour le foncier non bâti et de 2,0 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Le budget 2024 de la commune s'équilibre en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement à 1 023 858 euros et pour la section d'investissement à 474 440 euros.

Les **principales dépenses d'investissement** concernent la reconstruction des toilettes publiques avec mise aux normes pour personnes à mobilité réduite, l'achat d'une faucheuse d'accotement et la réfection de la voie communale n°10 (troisième partie). Il est aussi prévu d'aménager les abords de la salle des fêtes et d'acheter des panneaux de signalisation pour l'amélioration de la sécurité. Des subventions ont été demandées ou vont l'être pour ces travaux (DETR, Fonds d'action rurale).

Un premier trimestre encore riche en activités

Le 20 janvier a eu lieu la traditionnelle messe de Saint Hubert organisée par le **Rallye du Lys** qui a donné l'occasion d'assister à un spectacle original sur la place de l'église avec chevaux et chiens.



Le 17 février, l'ensemble des associations de la commune s'étaient associées pour l'organisation d'un **karoké** qui a réuni 100 personnes. Le bilan très positif de cette manifestation devrait inciter à la renouveler. **Le 24 février**, la troupe des **Troubadours de Chavin** a présenté la pièce « C'est encore mieux l'après-midi » qui a remporté de nouveau un franc succès.

Le samedi 16 mars a vu comme chaque année la traversée de la commune par la **course cycliste Le Poinçonnet Panazol**.

Enfin **le 24 mars**, le groupe **Univers Brassens** a une nouvelle fois ravi les amateurs de la belle chanson

française avec un concert consacré en partie à un hommage à Edith Piaf.

Le 15 mars, une manifestation a été organisée par la municipalité à l'occasion de la remise par Guy Chambrier, président du Comité de l'Indre des **médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, des médailles de l'engagement associatif en l'honneur de Micheline Maréchal et Camille Moreau**, deux personnes qui ont



Guy Chambrier, Micheline Maréchal, Camille Moreau, Maurice Desriers

consacré plus de 50 ans de leur vie aux activités associatives de la commune.

Micheline Maréchal est à l'origine de la création de l'association Familles rurales de Montchevrier en 1971 dont elle a été présidente jusqu'en 2017. Elle a lancé le maintien à domicile des personnes âgées et l'opération Colis de Noël pour les aînés en 1974 avec l'appui de la municipalité et a été de toutes les activités de l'association.

Camille Moreau a créé sa première association en 1971 (association des commerçants de l'Avenue de Paris à Châteauroux) puis plusieurs autres avant d'intégrer Familles Rurales de Montchevrier dont il a occupé tous les postes y compris président en 2017. Il anime aujourd'hui différents ateliers dont le tarot et la danse en ligne. Il a aussi présidé le Vespa Club du Bas Berry jusqu'en 2022.

Cette mise à l'honneur était aussi l'occasion de remercier l'ensemble des bénévoles des associations de la commune dont les présidents étaient conviés à cette manifestation. Depuis 2020 il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles et chacun doit se sentir concerné par ces activités qui peuvent apporter de grandes satisfactions et qui doivent être reconnues. C'est aussi dans ce sens que Guy Chambrier a rappelé la raison d'être de son association et l'importance du bénévolat dans nos petites communes et son côté très valorisant.



Le groupe Univers Brassens



Le dimanche 9 juin vont se tenir **les élections européennes.**

Tous les membres du conseil municipal seront mobilisés à cette occasion ainsi que quelques bénévoles.

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire avant le 3 mai en mairie ou le 1^{er} mai en ligne.



N'oubliez pas les activités courantes des associations ...

FAMILLES RURALES :

- **Rencontres du club « Joie de Vivre »**, le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois à 14 H30 (Espace culturel)
- **Jeu de Tarot**, le premier mardi de chaque mois à 18 H. (Espace culturel et associatif)
- **Activités de groupes, passe-temps loisirs, informations santé, cuisine, ...** (Espace culturel et associatif)
- **Danse en ligne**, 2 fois par mois, vendredi ou samedi après-midi (selon disponibilité de la salle des fêtes)

MONTCHEVRIER COUNTRY :

Les lundis et mercredis à 19h30 à 21h30 (Salle des Fêtes)

... de même que **la BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE** chaque samedi matin de 10 heures à 12 heures



MONTCHEVRIER
SOIRÉE AU STADE
SAMEDI 8 JUIN
À partir de 19 heures 30

ORGANISÉE PAR
L'Amicale des Jeunes

REPAS 15 EUROS
Apéritif et vin rouge compris

Entrées
 Omelette jambon ou nature
 Fromage
 Dessert

MENU ENFANT 7 EUROS

BUVETTE

CONCERT

DANDYS CIRCUS

Renseignements et inscriptions avant le 1er juin 2024 au
 06.69.19.36.83 ou 06.65.53.41.30

Imprimée par nos soins

EVENEMENTS A VENIR

- **le dimanche 2 juin** l'association Montchevrier Country organise à 14 heures un bal Country
- **le samedi 8 juin**, l'Amicale des jeunes organise un repas champêtre avec un concert du groupe Dandy's Circus au stade.
- **le dimanche 16 juin**, l'association Vive Voie présentera son spectacle de fin d'année à la salle des fêtes.
- **le week end des 6 et 7 juillet** se tiendra la fête annuelle de la Saint Martial.

Informations



Soyez vigilant contre toutes les sortes de démarchages, qu'ils soient téléphoniques, par SMS, par mail mais également physique.

N'ouvrez votre porte que si vous connaissez vos visiteurs, ne signez aucun document, ne donnez pas d'argent, ni vos coordonnées bancaires.

Si vous ne connaissez pas votre interlocuteur téléphonique, le plus prudent est de raccrocher.

Pour plus de renseignements
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/renforcement-des-mesures-pour-lutter-contre-le-demarchage-abusif>

EXPOSITION

Jeux olympiques

par Claudine Aubrun

1^{ER} JUILLET ➤
27 SEPTEMBRE

Hall de l'hôtel de ville de Châteauroux
du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

CHATEAUROUX
MÉTROPOLE

La déclaration des impôts a commencé... Si vous avez besoin d'aide :

Permanence des impôts

- ✓ Jeudi 25 avril 2024 **permanence physique** 9h-12h
- ✓ Jeudi 16 mai 2024 **permanence physique** 14h-16h30

Maison France Services
8 Rue Jean Marien Messant
36140 AIGURANDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

Location de vélos

Kavelo

Location de vélos électriques

Bougez kavelo !

Aigurande
Crozon-sur-Vauvre
Neuvy-Saint-Sépulchre
Nohant-Vic
Orsennes
Sainte-Sévère-sur-Indre
Vicq-Exempt

kavelo.fr

- Aigurande**
Maison France Services
8 rue Jean Marien Messant 36140 AIGURANDE
o.t-aigurande@wanadoo.fr
02.54.06.37.33
- Crozon-Sur-Vauvre**
Association « A La Bonne Vauvre »
7, rue Principale 36 140 CROZON-SUR-VAUVRE
alabonnevauvre@gmail.com
06 74 90 13 21
- Neuvy Saint-Sépulchre**
Maison du tourisme
2 rue Emile Forichon 36230 NEUVY SAINT-SEPULCHRE
maisondutourisme.vdb@gmail.com
02 54 48 08 59
- Nohant-Vic**
Maison d'hôtes « La Grange »
5 Place Saint-Martin (Vic) 36400 NOHANT-VIC
christine.bahi@wanadoo.fr
06 82 14 87 15 - 02 54 31 18 09
- Orsennes**
Garage Patraud
15 Rue Jeanne d'Arc 36190 ORSENNES
garage.patraud@orange.fr
06 81 55 79 76
- Sainte-Sévère-sur-Indre**
Maison de Jour de Fête
Place du marché 36160 SAINTE-SEVERE-SUR-INDRE
contact@maisondejourdefete.com
02 54 30 21 78
- Vicq-Exempt**
Restaurant-bar-épicerie « La forge de Vicq »
26 Place du 8 mai 1945 36400 VICQ-EXEMPLET
martine.malherbe36@orange.fr
02 54 30 08 10

Tarifs

Durée	Prix
½ journée	10€
1 journée	15€
1 semaine	30€
1 mois	80€

Options (gratuites)

- Siège-bébé
- Sacoche
- Panier

Retrouvez toutes les informations sur kavelo.fr

www.kavelo.fr Facebook: Kavelo